



Procès-verbal du conseil municipal du 31 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 31 janvier 2024 à 19 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 22 janvier 2024, s'est réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER, Maire.

Présents : Mers Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Jacques CALLAND, Jean DAVID, Eric JACQUEMIN, Guy DUPUIS, Philippe MONNERET, Bernard DARLAY & Mmes Françoise GRAS, Cécile BESNIER-TRECOURT, Christine BORSKI, Joséphine JACQUENOD, Sylvie CALLAND, Marie-Claude RENAUD, Stéphanie LECOULTRE, Myrtille BROCHOIRE.

Absents excusés : Laurent GRAND, Florent JOURDAIN, Marie-Christine CHARBONNIER.

Absents non excusés :

Quorum (minimum 10 présents) : 16

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Désignation du secrétaire de séance : Myrtille BROCHOIRE

1. ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du Procès-verbal de la séance du 19/12/2023

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 19 Décembre est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

Proposition de convention avec l'INRAP pour réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive rue de la Malacote

Supposant l'existence de vestiges archéologiques, le service d'archéologie de la Direction Régionale des Affaires Culturelles préconise qu'une prescription de diagnostic archéologique soit réalisée sur quatre parcelles du lotissement cadastrés ZH 468/469/470/471 préalablement aux dépôts de permis de construire.

Aussi, afin d'être fixé sur l'existence ou non de vestiges sur ces parcelles, une demande a été faite en ce sens pour laquelle une convention doit être signée entre la commune et l'INRAP définissant les conditions et modalités de réalisation du diagnostic.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la convention à signer avec l'INRAP.

Participation sur salaires et charges de l'assistante médicale

Pour 2023, la commune n'aura aucun reliquat à reverser sur le salaire et les charges de l'assistante médicale, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ayant financé la totalité.

A partir de 2024, la commune devrait reverser un reliquat au Dr Pierre GAILLARD sur le salaire chargé de l'assistante médicale comme convenu par convention.

Le montant du reliquat n'est pas connu à ce jour.

2. Acquisition / Aliénation / Location

Proposition d'acquisition par la commune terrains et bâtiment au Centre Hospitalier Jura Sud

Monsieur DUCOLOMB, directeur du Centre Hospitalier Jura Sud souhaite après entrevue avec l'Etablissement Public Foncier, que la vente des deux tènements, bâtiment 7 rue des Tilleuls et parcelles non bâties, soit fait en une seule fois pour un prix global de 65 000 €.

Aussi, l'EPF propose d'organiser ces deux ventes, à savoir celle au profit de l'EPF (garage) et celle au profit de la Commune (parcelles non bâties) de façon à ce que les deux ventes soient réalisées le même jour chez Maître AILLARD, notaire du Centre Hospitalier.

Le maire propose que la commune acquière les parcelles non bâties au prix de 12 000,00 € et que l'EPF acquière le garage au prix de 53 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'acquérir les parcelles non bâties pour le montant proposé, demande le portage d'acquisition du garage par l'Etablissement Public Foncier, et autorise le maire à signer la convention opérationnelle fixant les conditions et les modalités de portage.

Proposition de location du logement 1 rue des Fossés à Mme TISSOT Aurélie

Suite à la décision au dernier conseil municipal de louer le logement 1 rue des Fossés à Mme MOUSTAUD Floréani et à M. LEBARGY Jean-Pierre, ces derniers après avoir été informés de cette décision, ont fait part à la commune qu'ils ne souhaitaient plus louer le logement.

Par conséquent, le maire propose de louer, au vu du dossier de demande déposé par Mme Aurélie TISSOT, le logement 1 rue des Fossés à cette dernière et ce à compter du 1^{er} mars 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents valide la proposition du maire

Proposition de location du logement n°1, 2 place de la Fontaine

Mme DEWULF ayant intégré la maison de retraite d'Arinthod, le maire propose, au vu du dossier de demande de logement déposé par Mme Danielle MINGAM, de louer le logement n°1, 2 place de la Fontaine à cette dernière et ce à compter du 1^{er} février 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide la proposition du maire.

Proposition de location d'un local, 3 place de la Charité à Mme MACHURAUX Laurie, psychologue

Suite à la demande de local par Mme MACHURAUX Laurie pour l'installation de son activité de psychologue, le maire propose de louer une salle communale au 1^{er} étage du bâtiment 3 place de la Charité d'une surface de 14 m² pour un montant de loyer de 80 € et de charges de 40 € et ce à compter du 1^{er} mars 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide la proposition du maire.

Remboursement dépôt de garantie à M.Jeewan ROFFAT pour locaux 5 place de la Charité

Au vu de l'état des lieux de sortie ne constatant aucun dégât, le maire propose de rembourser la caution à M. ROFFAT d'un montant de 400 € pour le local 5 place de la Charité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, valide la proposition du maire.

Cession de terrain par TEC rue de la Croix de Fer : Modification de la délibération prise le 19/07/2022

La modification à apporter concerne le montant de la transaction qui est pour un euro € au lieu de gratuit.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve cette modification.

3. Finances

Ouverture de crédit avant vote du BP 2024 :

-remboursement dépôt de garantie	600 €
-travaux étang de Lissia	900 €
-acquisition terrains	13 000 €

-acquisition matériels	230 €
-vestiaires de football	23 000 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte d'ouvrir les crédits avant vote du BP 2024.

4. Personnel

Projet de délibération pour la mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Dans l'attente de nouveaux éléments le point est repoussé au prochain conseil.

5. Travaux

Vestiaires de football : compte-rendu de la consultation pour marché de travaux

ENTREPRISES	LOT	DESIGNATION	ESTIMATION	MONTANT HT	MOINS DISANT
JSTP	1	DESAMIANTAGE	45 000.00 €	35 950.00 €	35 950.00 €
SNDRA				42 750.00 €	
BOURDON	2	MACONNERIE/VRD	220 000.00 €	293 475.00 €	
BARONI				236 028.45 €	
JACQUET				225 689.56 €	
ACQUISTAPACE				197 728.85 €	197 728.85 €
BOURDON	3	CHARPENTE/COUVERTURE ZINC/ZINGUERIE	74 000.00 €	67 512.48 €	67 512.48 €
PUGET				90 751.89 €	
CANIER	4	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM/METALLERIE	44 300.00 €	50 265.00 €	
DUCROT				40 427.00 €	40 427.00 €
LAGARDE	5	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	28 100.00 €	29 127.87 €	29 127.87 €
BONGLET	6	DOUBLAGES/CLOISONS/PEINTURES/FAUX PLAFONDS	46 900.00 €	37 446.23 €	37 446.23 €
FERRO				43 570.53 €	
PRIMATESTA	7	REVETEMENTS DE SOLS SCELLES/FAIENCES	52 700.00 €	61 408.77 €	
SCHIAVONE				60 088.86 €	
TACHIN				46 006.60 €	46 006.60 €
IMTC	8	PLOMBERIE/SANITAIRES	28 900.00 €	19 153.00 €	19 153.00 €
PIERAUT	9	ELECTRICITE	24 000.00 €	27 413.57 €	27 413.57 €
BRIDE				31 014.30 €	
ELECTRICITE				49 410.00 €	
AC ELEC				34 219.00 €	
ELEC'CONFORME					
IMTC	10	CHAUFFAGE/VENTILATION	40 800.00 €	40 258.20 €	40 258.20 €
TOTAL			604 700.00 €		541 023.80 €

Les notifications aux entreprises retenues seront adressées début février.
Ces notifications et le marché de travaux qui sont des pièces obligatoires pour l'instruction de la demande de subvention seront joints au dossier de demande de subvention DETR.

La date de commencement des travaux devra être définie avec le Football Club Petite Montagne, et après notification de dossier complet de la demande de subvention au titre de la DETR.

Pour information, plan de financement sur un montant d'opération de 603 274 € HT

-ETAT/Detr 40%	: 241 310 € (sollicitée)
-DPT/Aides aux territoires	: 100 000 € (notifiée)
-FAFA	: 20 000 € (notifiée)
-Terre d'Emeraude Communauté	: 10 000 € (sollicitée)

Dispositif de détection ultra-précoce des feux de forêts : notification subvention

Suite à la délibération du conseil municipal acceptant le principe d'engager ces travaux dès notification des subventions, le conseil municipal est informé de la notification de subvention de la fondation FRANSYLVA pour un montant de 15 000 €.

La commune est toujours dans l'attente de la notification de l'Etat au titre du fonds vert qui devrait être de l'ordre de 40%, soit un montant de 10 592 €.

Plan de financement – Montant des travaux 26 480 € HT

ETAT/Fonds vert :	10 592 €
Fondation FRANSYLV:	15 000 €
TOTAL SUBVENTION	25 592 €
Autofinancement	888 €

Pour information, nous avons eu confirmation :

- de l'accord de Monsieur DE LAUBESPIN pour l'installation de ce dispositif
- de la prise en charge par le SDIS du report d'alarme du dispositif
- qu'il n'y a pas de maintenance à prévoir
- que la durée de l'abonnement est de 12 mois
- que l'abonnement d'un montant de 1 620 € pourrait être réparti entre l'entreprise IOT, la commune et Monsieur de LAUBESPIN.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, décide d'attendre la notification de la subvention au titre du fonds vert avant de prendre toute décision.

Compte-rendu de la visite de Mme la Présidente de Région

Monsieur le Maire fait le résumé de la visite de Mme la Présidente de Région en date du 23 janvier chez SMOBY TOYS, de l'Espace France Services, de l'emplacement du futur Tiers-Lieux et de l'emplacement du futur espace santé et de l'échange en mairie qui s'en est suivi sur la présentation du projet de l'espace santé et son financement.

6. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Visite de Mme la Députée, Danielle BRULEBOIS suite au projet de fermeture de classe primaire et sur un projet collégien.

Compte-rendu du rapport de Camping-Car Park qui montre que la fréquentation de l'aire de camping-cars d'ARINTHOD est en nette progression.

Information du prochain rendez-vous avec les Jardins de la Fontaine à Moirans-en-Montagne pour une proposition de fleurissement de la commune.

Information de l'acquisition d'une tondeuse robot par le Football Club Petite Montagne.

Information sur la reprise de la boucherie Joly qui paraît en bonne voie.

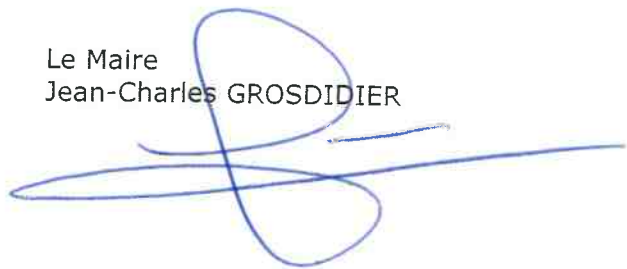
Information sur l'installation de la Société JURA ISOLATION dans le bâtiment anciennement SFERE TEAM en zone artisanale.

Information de la date de la journée citoyenne au 8 juin 2024.

Information sur les travaux d'aménagement de l'agence Banque Populaire qui doivent commencer en mai pour une réouverture à la clientèle mi-décembre 2024.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h30.

Le Maire
Jean-Charles GROSDIDIER



Le secrétaire
Myrtille BROCHOIRE



